ACCÈS

En voiture depuis la RN 4. Prendre le rond-point de la place de Verdun, continuer sur la rue Charles Pathé puis le quai Gabriel Péri.

Transport en commun

RER A : Gare de Joinville Le Pont

■ Bus : 201 (arrêt : Dagoty)

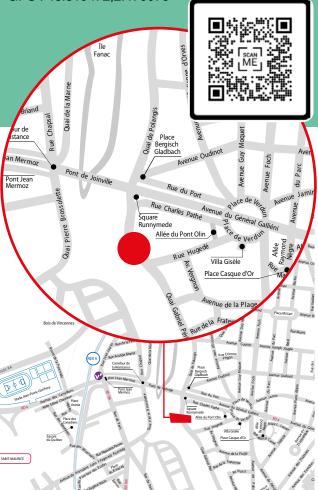
À pied : Rejoindre le quai Gabriel Péri par la rue

Charles Pathé

CAPITAINERIE / PORT DE PLAISANCE

2 quai Gabriel Péri - 94340 Joinville-le-Pont

GPS: 48.819472,2.470075





www.joinville-le-pont.fr

Joinville-le-Pont LOCATION bateaux électriques

■ Du 1/07 au 30/09

Tous les jours / même fériés, de 9h30 à 11h30 et de 14h à 18h30

CAPITAINERIE / PORT DE PLAISANCE

2 quai Gabriel Péri / 94340 Joinville-le-Pont Tél. 01 48 83 35 10 / 06 11 71 83 00

LOCATION DES BATEAUX

A partir du 1er juillet, profitez de la Marne et partez vous promener en bateau électrique. De 5 à 7 places, en famille ou entre amis, laissez-vous tenter par une balade au fil de l'eau.

Le port de plaisance de Joinville dispose de 5 bateaux électriques. 3 *Aces* de 5 places, un *scoop* de 7 places et un *catamaran* de 7 places offrant la possibilité d'embarquer une fauteuil roulant. Vous pouvez en louer un pour une promenade au fil de l'eau, en amont du port.

Tous se conduisent sans permis. Le capitaine du port vous expliquera les manœuvres (très simples) et vous remettra votre gilet de sauvetage! (taille adulte, ado ou enfant).

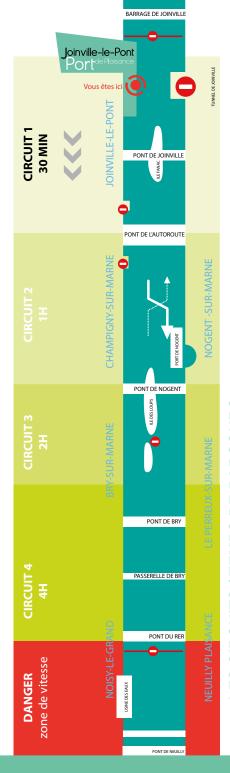
Vous pouvez louer des bateaux tous les jours, même fériés, à partir du 1er juillet et ce jusqu'au 30 septembre.

Profitez d'une belle journée ensoleillée pour faire une jolie balade, pourquoi pas un mercredi avec vos enfants?

CONDITIONS DE LOCATION

Une pièce d'identité vous sera demandée ainsi qu'une caution de 160 € (espèces ou chèque).



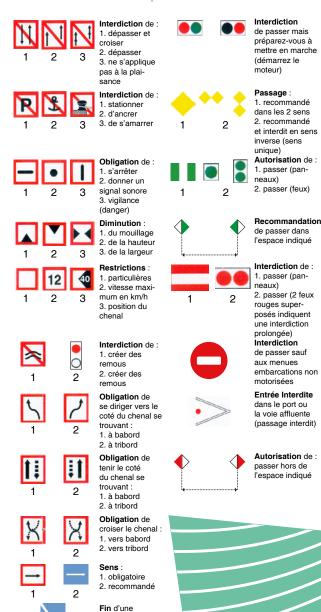


ES CIRCUITS / TEMPS DE PARCOURS

Circuit 1 / 30 minutes //aller-retour Circuit 2 / 1 heure //aller-retour Circuit 3 / 2 heures //aller-retour Circuit 4 / 4 heures //aller-retour

SIGNALETIQUE FLUVIALE

La navigation fluviale impose le respect du code ci-dessous. Merci de le respecter afin d'assurer la sécurité de chacun des plaisanciers.



interdiction, d'une obligation ou d'une restriction